



GARANTIES DE BASE

COMPACT
SANTÉ PP

SANTÉ

SOLUTION
SANTÉ PP

SANTÉ
DYNAMIQUE
PP

FACILITÉ
SANTÉ PP

GROS
RISQUES PP

GARANTIES DE BASE	COMPACT SANTÉ PP	SANTÉ	SOLUTION SANTÉ PP	SANTÉ DYNAMIQUE PP	FACILITÉ SANTÉ PP	GROS RISQUES PP
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE (1)						
Frais de séjour en milieu conventionné - du lieu d'hospitalisation -	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait hospitalier - sans limitation de durée -	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de location TV *	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Honoraires conventionnés par la S.S.	100%	150%	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais d'accompagnement d'enfants de moins de 18 ans	10€/jour	10€/jour	15€/jour	25€/jour	30€/jour	30€/jour
Tiers payant France entière	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CHAMBRE PARTICULIÈRE (2)						
	30€	50€	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
SOINS MÉDICAUX CONVENTIONNÉS						
Transport, SAMU, SMUR	100%	125%	150%	150%	200%	200%
Consultations, Visites généralistes et spécialistes	100%	100%	115%	130%	200%	-
Analyses, Radiologie, Infirmières, Appareillages, Prothèses	100%	100%	100%	130%	200%	-
Autres soins médicaux courants	100%	100%	100%	130%	200%	-
GARANTIES RENFORCÉES (3) (FORFAIT MALADIES REDOUTÉES)						
Aides supplémentaires immédiates (voir explication ci-dessous)	250€	300€	450€	750€	1000€	450€
MÉDECINES DOUCES (4)						
Actes de Naturopathes, Ostéopathes, Etiopathes, Acupuncteurs, Chiropracteurs	-	-	80% des F.R.	90% des F.R.	100% des F.R.	80% des F.R.
SONIS INOPINÉS À L'ÉTRANGER						
	100%	125%	150%	175%	200%	Hospitalisation uniquement 150%
PHARMACIE (Allopathique et Homéopathique)						
Prise en charge par la S.S.	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	-
OPTIQUE (Par an et par bénéficiaire) (5) (Sans délais d'attente)						
Verres, montures, lentilles acceptées montant maximum	70€	100e	160€	200€	250€	-
Forfait traitement de la myopie au lazer montant maximum	100€	150€	200€	400€	500€	-
+ Tiers payant chez plus de 6000 opticiens	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
DENTAIRE (Par an et par bénéficiaire) (5) (Sans délais d'attente)						
Soins dentaires acceptés par la S.S.	125%	150%	200%	250%	275%	-
Prothèses dentaires acceptées par la S.S.	125%	150%	200%	250%	275%	-
Orthodontie acceptée par la S.S.	100%	150%	200%	250%	275%	-
Renfort Fidélité dès la 4 ^{ème} année	+ 40%	+ 40%	+ 40%	+ 40%	+ 40%	-
Plafond/ an/ assuré						
1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	-	-	600€	700€	1000€	-
3 ^{ème} année et suivantes	-	-	1200€	1400€	2000€	-
MATERNITÉ OU ADOPTION (6) (Sans délais d'attente)						
Chambre seule	30€/jour	50€/jour	60€/jour	70€/jour	80€/jour	-
Prime de naissance	50€	100€	150€	200€	250€	-
INDIVIDUELLE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE						
Décès accident: 1 525€ IPP Accidents ou maladies infantiles graves	IPT: 10 000€ 10 000€	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie

OBSÈQUES (Jusqu' à 65 ans)		-	300€	300€	600€	700€	-	
ACTES DE PRÉVENTION								
Totalité des actes prévus par la législation		100%	100%	100%	100%	100%	-	
ASSISTANCES ET SERVICES								
Cures thermales acceptées par la S.S.		-	100€	100€	150€	200€	-	
Rattrapage scolaire		1525€	1525€	1525€	1525€	1525€	1525€	
Assistance médicale 24H/24		Garantie	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie	
OPTION DENTAIRE/ OPTIQUE/ MÉDECINES DOUCES								
Forfait Dentaire (par an et par bénéficiaire) (5) Prothèses dentaires ou Orthodontie (acceptées ou refusées)		SANS DÉLAI D' ATTENTE	100€	150€	150€	200€	250€	-
Forfait Optique (par an et par bénéficiaire) (5) Verres, montures, lentilles acceptés ou refusés			50€	60€	60€	70€	80€	-
Forfait médecines douces (par an et par bénéficiaire) (4) Naturopathie, Ostéopathie, Etiopathie, Chiropractie, Acupuncture, Vaccins non remboursés par le R.O.			30€	40€	40€	60€	80€	-

Les garanties ci-dessus sont exprimées en pourcentage du tarif de base de remboursement de la Sécurité Sociale. Elles s' entendent sous déduction du remboursement de régime obligatoire sauf pour les forfaits.

* Les frais de location de TV (5€/jour, maximum 153€/an) ne sont garantis que pour les hospitalisations **médicales et chirurgicales** supérieures à 24 heures (Toutes autres disciplines sont exclues).

(1): Les frais de séjour et honoraires en hospitalisation médicale et chirurgicale sont garantis en frais réels limités à 400% du tarif de base du remboursement de la Sécurité Sociale en secteur conventionné. Ils sont limités à 200% en secteur non conventionné. Ils sont limités à 100%, les trois premiers mois, si le ou les assuré(s) ne bénéficiai(ent) pas de garanties égales ou supérieures lors de la souscription (sauf accident). Ils sont limités à 100% et à 60 jours pour les disciplines autres que médicales et chirurgicales (soins de suite, maisons de repos et assimilés) à l' exception des disciplines exclues (voir conditions générales REPCG2009).

(2): Cliniques et hôpitaux conventionnés dans la limite 160€/ jour (montant limité à 50€/ jour pour les non conventionnés).

(3): La garantie diminue de moitié à 60 ans et cesse à 65 ans.

(4): Les praticiens doivent délivrer des factures sur papier en-tête imprimé. Le remboursement maximum est de 100€/ an/ personne/ produit Solution Santé PP 2009 et Gros Risques PP 2009 et 200€/ an/ personne/ produits Santé Dynamique PP 2009 et Facilité Santé PP 2009.

(5): Les prescriptions médicales doivent être postérieures à la date d' effet de l' adhésion.

(6): Si la maman est garantie au contrat et l' enfant inscrit.

Les forfaits et les plafonds s'entendent par année d'adhésion.

Sur tous les produits, en cas de maladies graves (cancers, infarctus du myocarde, sclérose en plaques, coronaropathies, greffe d'organes, accident vasculaire cérébral, insuffisance rénale), nous apportons une aide immédiate qui s' ajoute aux remboursements des soins. Vous aider en cas de "coups durs", c' est le vrai rôle d' une complémentaire Santé.